

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du lundi 27 juin 2022

COLLEGE GENERAL (Collèges Pays et SCot / PCAET)

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le lundi 20 juin 2022 pour la séance du lundi 27 juin 2022 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil Domaine de l'Epau, lieu-dit le verger Arche de la Nature, 72530 Yvré-l'Évêque.

Etaient présents :

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, HAMONOU-BOIROUX Lydia, LEBALLEUR Isabelle, POUPINEAU Christine, MM. BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane – 8 présents et 16 voix.

Pour OBB : Mme DUPONT Nathalie, M. COVEMAERKER Dominique – 2 présents et 4 voix.

Pour SEM : MM. HERRAUX Denis, ROUANET Nicolas – 2 présents et 4 voix.

Pour 4CPS : Mme RADOU Valérie, MM. BRUNET Stéphane, GUYOMARD Patrice – 3 présents et 3 voix.

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mme RIVRON Véronique, M. LE MENER Dominique

Pour LMM : Mme LAGARDE Fabienne, MM. COUNIL Christophe, PARIS Laurent

Pour MCS : MM. BOURGE Eric, CHOLLET David

Pour OBB : M. GOUHIER Sébastien

Pour SEM : M. FOURMY Guy

Monsieur HERRAUX Denis est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 17/08/2022

Reçu en préfecture le 17/08/2022

Affiché le



ID : 072-200078426-20220627-20220627_1B-DE

N°20220627_1B

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN

OBJET : Appel à candidature pour devenir structure porteuse de Groupes d'action locale (GAL) de la démarche LEADER

Madame Véronique CANTIN, Présidente du Comité de Programmation LEADER, indique que le programme actuel LEADER (2014-2022) s'achèvera à la fin de l'année 2022. Comme présenté lors du dernier Comité Syndical, elle propose que le Syndicat Mixte du Pays du Mans réponde à l'appel à candidatures pour devenir structure porteuse de GAL, auprès de la Région dont le dépôt de dossier est fixé au 30 septembre 2022 pour une sélection régionale en fin d'année 2022 et un conventionnement, en cas de sélection, au cours du premier trimestre de l'année 2023.

Il est rappelé au Bureau Syndical que le territoire éligible à LEADER est celui à l'échelle du Pays du Mans. Le Mans Métropole, en tant que territoire non rural, ne peut faire partie d'un territoire LEADER. Cependant, la Métropole pourra candidater et bénéficier d'un contrat équivalent à LEADER pour les territoires urbains : ITI (Investissements Territoriaux Intégrés). Le territoire LEADER proposé dans la candidature 2023-2027 sera le territoire du Pays du Mans, hors Le Mans Métropole et hors la CdC du Gesnois Bilurien souhaitant rester avec le Pays du Perche Sarthois pour le programme LEADER. A noter également, l'ancienne Communauté de Communes du Bocage Cénomans ne fera plus partie du territoire LEADER et rejoindra, comme prévu, Le Mans Métropole pour la candidature ITI.

La dotation pour la période 2023-2027 s'élève à 29M d'euros à l'échelle Régionale. La répartition de cette enveloppe se fera par rapport au nombre d'habitants sur le territoire présenté et fonction du nombre de candidatures reçu par la Région.

Le Pays du Mans mène, depuis sa création en 2002, des démarches transversales structurantes en faveur du développement du territoire dans une logique de complémentarité urbaine-rurale. Cette volonté politique s'est illustrée ces dernières années au travers de l'élaboration de son SCoT et de son plan climat. C'est dans ce contexte que le nouveau programme LEADER devra être conçu et sera présenté comme un des outils de mise en œuvre opérationnelle (via le financement d'opérations et l'animation territoriale) de projets et démarches recommandés par le SCoT et le PCAET qui sont des outils structurants pour le territoire.

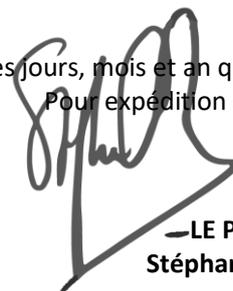
Pour répondre à l'appel à candidature, le Pays du Mans souhaite donc construire sa stratégie autour du SCoT et du PCAET. Plusieurs temps d'échanges sont organisés avec les acteurs du territoire (élus et sociétés civiles dont le Conseil de développement du Pays du Mans) depuis le lancement de l'appel à candidature par la Région en avril dernier, afin de coconstruire le futur programme d'actions pour les 5 années à venir autour d'une stratégie commune et intégrée.

► En conséquence, il est proposé au Bureau Syndical de :

- **VALIDER** la candidature du Pays du Mans à l'appel à candidatures régional dans le cadre d'un nouveau programme européen LEADER pour la période 2023-2027.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



—LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL